



jugement pension alimentaire

Par **guido**, le **21/06/2010** à **00:52**

Bonjour

Je viens de recevoir le jugement pour mes droits de garde et frais de pensions et beaucoup de choses sont érronées ou ne me conviennent pas vraiment et j'aimerais avoir des avis parceque je ne sais pas trop quoi penser.

Pour un revenu mensuel de 1891€ (cumul sur l'année+primes) je paye 230€ de pension.

Dans mes dépenses la juge a compter 407€ de crédit immobilier mais n'a pas compter 26€ d'assurance crédit immobilier et elle n'a pas compter non plus mon crédit auto de 247€.

Pour la mère de mon fils elle a compter pour ses revenus 815€+87,74€+177€ et pour les dépenses 285€ de loyer et 300€ pour le crédit de sa voiture.

Est ce que vous trouvez ça honnête?

Je dois dire que mon fils a de graves allergies alimentaires et c'est vrai qu'il doit manger des produits bien particuliers (genre produits bio, sans lactose, soja...etc...) qui peuvent couter plus cher que des produits classique.

Est il normal qu'un crédit voiture pour moi ne soit pas marqué alors qu'un crédit voiture pour elle le soit ?

Je ne pense pas faire réviser la pension mais je ne peux pas m'empecher de penser que mon avocate a peut être zapé des infos car je n'ai pas pu assister a l'audience.

Est ce que quelqu'un a eu des trucs comme ça sur son jugement?

Ensuite pour les droits de garde, j'ai un souci!

On m'a accordé un Week-end sur 2 et un mercredi après-midi sur 2 et la moitié des vacances scolaires.

Mais je bosse en 2X8 avec un samedi sur 2 et ça tombe les week-ends quand je bosse et les mercredis après midi quand je bosse d'après midi.

Il aurait fallu décaler d'un semaine et ça aurait été parfait.

Je ne peux pas compter sur un arrangement avec la mère de mon fils alors je me demande quoi faire?

J'attend vos commentaires avec impatience.

Merci beaucoup

Par **louloute59**, le **22/06/2010** à **14:17**

Bonjour,

Pour la revalorisation de votre pension, il faut voir cela avec soit votre avocat(e) ou avec le JAF mais cela prend du temps (il faut donner ttes les preuves)

Pour vos droits de garde, les Jaf ne le font pas à la carte et vous devez vous arranger avec votre ex femme... à moins d'expliquer clairement votre situation au Jaf